

Membres	15
Présents	11
Représentés	3
Votants	11
Exprimés	14
- Pour	14
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20260605-2026-39-BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026

DELIBERATION N° 2026-39-BIS

Séance du 05 Juin 2026

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 26 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme AGNOUX Marie-Thérèse.

Présents : AGNOUX Marie-Thérèse, HERMABESSIERE Patrick, GRANCHER Isabelle, DICHAMP Adeline, FIEYRE Gilles, HASLOUIN Anne-Marie, MAZEAU Mireille, MONEGER Jérôme, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie,

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : LE MIGNON Marie-Pierre à GRANCHER Isabelle, SOULIER Daniel à AGNOUX Marie-Thérèse, FLEURY Quentin à HERMABESSIERE Patrick

Absent(s) : TEINAURI Matahiarii

Secrétaire de séance : FIEYRE Gilles

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire informe l'assemblée que suite à une erreur sur le Budget Principal 2026, il convient d'effectuer une Décision Modificative.

Au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés, en Investissement-Recette, la somme de 61 188,75 € a été portée au budget. Or, cette somme correspond au résultat cumulé de la section d'investissement (001 + solde des Restes A Réaliser) et ne doit donc pas être inscrite en plus en recette d'investissement au compte 1068.

Ci-après le tableau récapitulatif :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Art. 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	61 188,75 €	0.00 €
TOTAL ch. 10 : Dotations, fonds divers et réserves INVESTISSEMENT-RECETTES	61 188,75 €	0.00 €
Art. 21351 : Bâtiments publics	61 188,75 €	0.00 €
TOTAL ch. 21 : Immobilisations corporelles INVESTISSEMENT-DÉPENSES	61 188,75 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la suppression de la somme de 61 188,75 € au compte 1068 (chapitre 10) (investissement / recette) et au compte 21351 (chapitre 21) (investissement / dépenses).
- **Autorise** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision modificative.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La 1^{ère} adjointe au Maire,
Marie-Thérèse AGNOUX

